

Chancellerie

Marchés hebdomadaires de Saint-Imier **Formule réduite et éclatée**

Un certain flou a régné ces derniers jours sur la possibilité ou non de mettre sur pied les deux marchés hebdomadaires du mardi et du vendredi. Après vérification auprès de l'autorité cantonale, il a été décidé d'autoriser la présence de trois commerçants habituels qui proposent uniquement des denrées alimentaires.

Dès ce mardi 24 mars, la partie nord de la Place du Marché accueillera la poissonnière. Le vendredi, le fromager sera également présent. Quant au maraîcher, il est localisé à la Rue du Temple depuis la semaine passée.

Toutes les mesures seront prises par la police administrative pour bien délimiter l'espace réservé à chaque marchand et pour garantir que les distances entre les clients soient suffisantes. La Municipalité en appelle au bon sens de tous les acteurs et au respect strict des mesures édictées par l'Office fédéral de la santé publique. (Communiqué)

Saint-Imier, le 23 mars 2020